



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## éditions et imprimerie

Question écrite n° 19119

### Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir du patrimoine de l'Imprimerie nationale, et plus particulièrement sur le devenir de l'atelier du livre. En effet, depuis le démantèlement de l'Imprimerie nationale, de nombreux trésors de l'atelier du livre de l'Imprimerie nationale risquent d'être dispersés, leur conservation actuelle étant temporaire et peu propice à une protection optimale. Il en est ainsi du cabinet des poinçons, composé de pièces uniques datant de François Ier ; il regroupe des poinçons et caractères, des gravures sur bois et en taille douce, des vignettes et fers à dorer. Au travers de cette collection inestimable, les scientifiques possèdent l'essentiel de l'histoire de l'imprimerie et de ses différentes techniques. Après la vente de l'immeuble de l'Imprimerie et celle de la maison d'édition, qui éditait les Éditions du patrimoine, l'atelier ne possède plus de lieu d'accueil, nécessaire à une telle collection, tant en matière de sécurité que de capacité d'accueil. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin que le patrimoine historique de l'Imprimerie nationale et de l'atelier du livre ne soit pas dispersé, et soit parfaitement protégé.

### Texte de la réponse

L'atelier du livre d'art et de l'estampe (ALAE), installé depuis 2005 à Ivry-sur-Seine, constitue le pôle patrimonial du groupe Imprimerie nationale, société de droit privé détenue à 95 % par l'État, représenté par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Si réglementairement le ministère de la culture et de la communication n'exerce aucune forme de tutelle sur ce prestigieux atelier, il a, de longue date, veillé à en protéger les éléments patrimoniaux en classant au titre des monuments historiques les 500 000 pièces gravées du célèbre cabinet des poinçons, une première partie en 1946, une seconde en 1994. En 2003, il a mis en place un dispositif calqué sur celui des métiers d'art, afin de sauvegarder les savoir-faire rares détenus par les ouvriers de l'atelier typographique dans quatre domaines : la gravure et la fonte des poinçons, la fonderie de caractères, la phototypie-lithographie, la gravure et la composition typographiques orientalistes. Quatre élèves ont bénéficié durant trois ans d'une formation dispensée par quatre ouvriers de l'Imprimerie nationale. Le dispositif, engagé sur crédits du ministère de la culture et de la communication pour un montant triennal de 120 000 euros, a été prolongé depuis. En outre, une mission a été dépêchée récemment sur le site ivryen de l'ALAE pour examiner les conditions de conservation de la bibliothèque et des pièces du cabinet des poinçons. Il est apparu que, dans ces locaux très fonctionnels, toutes les conditions requises en matière de conservation et de sécurité sont scrupuleusement respectées. Les craintes qui s'étaient exprimées quant à l'éventuelle détérioration de ce patrimoine, voire sa dispersion, ne semblent heureusement pas fondées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jack Queyranne](#)

**Circonscription :** Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19119

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mars 2008, page 2199

**Réponse publiée le** : 10 juin 2008, page 4898